

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Jeudi 29 janvier 2026

N° 26_01_01 – QUITUS FINANCIER ACCORDÉ A LA SAEDEL POUR L'AMÉNAGEMENT DE L'EXTENSION DE LA ZI DU POIRIER A NOGENT-LE-ROI

Nombre de conseillers :

En exercice : 64

Présents : 40

Pouvoirs : 12

Votants : 52

Absents excusés : 12

Date de la convocation : 21 janvier 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le 29 janvier à 19h30, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au siège de la CCPEIF, 22 rue de la savonnière à Epéron, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires (40) :

Cécile DAUZATS, Sylvie ROLAND, Stéphane LEMOINE, Gérald GARNIER, Eric SEGARD, Laurent DAGUET, Dominique MAILLARD, Guilaine LAUGERAY, Xavier-François MARIE, Jean-François BULIARD, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Armelle THERON-CAPLAIN, Denis DURAND, Simone BEULE, Patrick OCZACHOWSKI, Yves MARIE, Bruno ALAMICHEL, Eric TABARINO, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Patrick KHOL, Michel DARRIVÈRE, Bertrand THIROUIN, Ann GRÖNBORG, Emmanuel MORIZET, Nicolas DORKELD, Marie José GOFRON, Gérald COIN, Carine ROUX, Michel CRETON, Patrick LENFANT, Catherine DEBRAY, Philippe AUFFRAY, Jocelyne PETIT, Cathy LUTRAT (*suppléante de Robert DARIEN*), Catherine MARIE (*suppléante de Jean-Noël MARIE*), Louis PONS (*suppléant de Pascal BOUCHER*), Eric MAUNY (*suppléant de Pierre GOUDIN*).

Absents excusés ayant donné pouvoir (12) :

Jean-Luc DUCERF	donne pouvoir à	Eric SEGARD
Youssef AFFOUADAS	donne pouvoir à	Sylvie ROLAND
Gérard WEIMEELS	donne pouvoir à	Michel DARRIVÈRE
Jacques GAY	donne pouvoir à	Armelle THERON-CAPLAIN
Bruno ESTAMPE	donne pouvoir à	Jean-Pierre RUAUT
Francisco TEIXEIRA	donne pouvoir à	Emmanuel MORIZET
Jean-Loup VIDON	donne pouvoir à	Marie José GOFRON
Daniel MORIN	donne pouvoir à	Carine ROUX
Michael BLANCHET	donne pouvoir à	Ann GRÖNBORG
Arnaud BREUIL	donne pouvoir à	Stéphane LEMOINE
Serge MILOCHAU	donne pouvoir à	Laurent DAGUET
Xavier DESTOUCHES	donne pouvoir à	Annie CAMUEL

Absents excusés (12) :

Sylviane BOENS, Elisabeth LEVESQUE, Nathalie BROSSAIS, Michelle MARCHAND, Nicolas PELLETIER, Patricia BERNARDON, Bertrand DE MISCAULT, Christel CABURET, Yves VAN LANDUYT, Thierry CORDELLE, Marc MOLET, Frédéric ROBIN.

★★

Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.

Madame Armelle THERON-CAPLAIN est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.



Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

La Communauté de communes a souhaité développer la 1ère tranche de l'extension de la zone industrielle du Poirier à Nogent le Roi. Ainsi, le Conseil communautaire a autorisé, le 23 mai 2018, la signature d'un mandat de réalisation avec la SAEDEL pour procéder à ces travaux. Les travaux étant réalisés, il convient donc de faire le bilan financier de cette opération.

Le bilan financier peut se résumer de la façon suivante :

DEPENSES	Montants TTC en euros	RECETTES	Montants TTC en euros
Travaux	564 836,95 €	Avances collectivité	660 859,20 €
Géomètre	13 878,00 €		
Diagnostics divers	8 550,00 €		
Maitrise d'Œuvre	41 520,00 €		
Coordinateur SPS	2 160,00 €		
Frais divers	6 222,20 €		
TOTAL DEPENSES	637 167,15 €	TOTAL RECETTES	660 859,20 €
SOLDE A REVERSER PAR LE MANDATAIRE		23 692,05€	

Le montant définitif de l'opération s'élève donc à 637 167,15€, or la communauté de communes a versé 660 859,20€. La SAEDEL doit donc procéder au reversement de la différence, soit un montant de 23 692,05€.

Ainsi, il convient d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer le bilan général et définitif de l'opération et de donner quitus financier pour ce mandat à la SAEDEL.

VU la délibération n°19_05_08 du 23 mai 2018 approuvant le mandat de représentation confiant à la SAEDEL la mission de réalisation.

VU la délibération n°22_06_16 du 16 juin 2022 approuvant l'avenant n°1 au contrat de mandat permettant d'augmenter le montant des travaux.

VU le bilan général et financier de l'opération de la zone industrielle du Poirier transmis le 19 décembre 2025.

CONSIDERANT la fin des travaux réalisés par la SAEDEL

Le Conseil communautaire,

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté de communes ou son représentant à signer le bilan général et définitif du mandat pour la réalisation des travaux d'aménagement de voiries et réseaux divers de la ZI du Poirier à Nogent le Roi.

DONNE quitus à la SAEDEL pour ce mandat.



Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Stéphane LEMOINE

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Jeudi 29 janvier 2026

N° 26_01_02 – QUITUS FINANCIER ACCORDÉ A LA SAEDEL POUR L'AMÉNAGEMENT DU GIRATOIRE LIDL A EPERNON

Nombre de conseillers :

En exercice : 64

Présents : 40

Pouvoirs : 12

Votants : 52

Absents excusés : 12

Date de la convocation : 21 janvier 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le 29 janvier à 19h30, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au siège de la CCPEIF, 22 rue de la savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires (40) :

Cécile DAUZATS, Sylvie ROLAND, Stéphane LEMOINE, Gérald GARNIER, Eric SEGARD, Laurent DAGUET, Dominique MAILLARD, Guilaine LAUGERAY, Xavier-François MARIE, Jean-François BULIARD, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Armelle THERON-CAPLAIN, Denis DURAND, Simone BEULE, Patrick OCZACHOWSKI, Yves MARIE, Bruno ALAMICHEL, Eric TABARINO, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Patrick KHOL, Michel DARRIVÈRE, Bertrand THIROUIN, Ann GRÖNBORG, Emmanuel MORIZET, Nicolas DORKELD, Marie José GOFRON, Gérald COIN, Carine ROUX, Michel CRETON, Patrick LENFANT, Catherine DEBRAY, Philippe AUFFRAY, Jocelyne PETIT, Cathy LUTRAT (*suppléante de Robert DARIEN*), Catherine MARIE (*suppléante de Jean-Noël MARIE*), Louis PONS (*suppléant de Pascal BOUCHER*), Eric MAUNY (*suppléant de Pierre GOUDIN*).

Absents excusés ayant donné pouvoir (12) :

Jean-Luc DUCERF	donne pouvoir à	Eric SEGARD
Youssef AFFOUADAS	donne pouvoir à	Sylvie ROLAND
Gérard WEIMEELS	donne pouvoir à	Michel DARRIVÈRE
Jacques GAY	donne pouvoir à	Armelle THERON-CAPLAIN
Bruno ESTAMPE	donne pouvoir à	Jean-Pierre RUAUT
Francisco TEIXEIRA	donne pouvoir à	Emmanuel MORIZET
Jean-Loup VIDON	donne pouvoir à	Marie José GOFRON
Daniel MORIN	donne pouvoir à	Carine ROUX
Michael BLANCHET	donne pouvoir à	Ann GRÖNBORG
Arnaud BREUIL	donne pouvoir à	Stéphane LEMOINE
Serge MILOCHAU	donne pouvoir à	Laurent DAGUET
Xavier DESTOUCHES	donne pouvoir à	Annie CAMUEL

Absents excusés (12) :

Sylviane BOENS, Elisabeth LEVESQUE, Nathalie BROSSAIS, Michelle MARCHAND, Nicolas PELLETIER, Patricia BERNARDON, Bertrand DE MISCAULT, Christel CABURET, Yves VAN LANDUYT, Thierry CORDELLE, Marc MOLET, Frédéric ROBIN.

Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.

Madame Armelle THERON-CAPLAIN est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.



Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

La Communauté de communes a souhaité réaliser le giratoire nécessaire à l'implantation du futur Lidl et de l'entrée de la future zone Sainte-Anne à Epernon. Ainsi, le Conseil communautaire a autorisé, le 24 mars 2022, la signature d'un mandat de réalisation avec la SAEDEL pour procéder à ces travaux. Les travaux étant réalisés, il convient donc de faire le bilan financier de cette opération.

Le bilan financier peut se résumer de la façon suivante :

DEPENSES	Montants TTC en euros	RECETTES	Montants TTC en euros
Travaux	345 174,23 €	Avances collectivité	393 280,00 €
Géomètre	2 400,00 €		
Diagnostics divers	4 240,00 €		
Maitrise d'Œuvre	26 380,80 €		
Frais annexes	3 357,60 €		
TOTAL DEPENSES	381 552,63 €	TOTAL RECETTES	393 280,00 €
SOLDE A REVERSER PAR LE MANDATAIRE		11 727,37€	

Le montant définitif de l'opération s'élève donc à 381 552,63€, or la Communauté de communes a versé 393 280,00€. La SAEDEL doit donc procéder au reversement de la différence, soit un montant de 11 727,37€.

Ainsi, il convient d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer le bilan général et définitif de l'opération et de donner quitus financier pour ce mandat à la SAEDEL.

VU la délibération n°22_03_19 du 24 mars 2022 approuvant le mandat de représentation confiant à la SAEDEL la mission de réalisation.

VU le bilan général et financier de l'opération de l'aménagement du giratoire Lidl à Epernon transmis le 19 décembre 2025.

CONSIDERANT la fin des travaux réalisés par la SAEDEL

Le Conseil communautaire,

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté de communes ou son représentant à signer le bilan général et définitif du mandat pour la réalisation des travaux du giratoire Lidl à Epernon.

DONNE quitus à la SAEDEL pour ce mandat.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Stéphane LEMOINE





Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Jeudi 29 janvier 2026

N° 26_01_03 – PROPOSITION DE CONVENTIONNEMENT AVEC LE SICTOM SUD YVELINES POUR UNE HABITATION DE MITTAINVILLE

Nombre de conseillers :

En exercice : 64

Présents : 40

Pouvoirs : 12

Votants : 52

Absents excusés : 12

Date de la convocation : 21 janvier 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le 29 janvier à 19h30, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au siège de la CCPEIF, 22 rue de la savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires (40) :

Cécile DAUZATS, Sylvie ROLAND, Stéphane LEMOINE, Gérald GARNIER, Eric SEGARD, Laurent DAGUET, Dominique MAILLARD, Guilaine LAUGERAY, Xavier-François MARIE, Jean-François BULIARD, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Armelle THERON-CAPLAIN, Denis DURAND, Simone BEULE, Patrick OCZACHOWSKI, Yves MARIE, Bruno ALAMICHEL, Eric TABARINO, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Patrick KHOL, Michel DARRIVÈRE, Bertrand THIROUIN, Ann GRÖNBORG, Emmanuel MORIZET, Nicolas DORKELD, Marie José GOFRON, Gérald COIN, Carine ROUX, Michel CRETON, Patrick LENFANT, Catherine DEBRAY, Philippe AUFFRAY, Jocelyne PETIT, Cathy LUTRAT (*suppléante de Robert DARIEN*), Catherine MARIE (*suppléante de Jean-Noël MARIE*), Louis PONS (*suppléant de Pascal BOUCHER*), Eric MAUNY (*suppléant de Pierre GOUDIN*).

Absents excusés ayant donné pouvoir (12) :

Jean-Luc DUCERF	donne pouvoir à	Eric SEGARD
Youssef AFFOUADAS	donne pouvoir à	Sylvie ROLAND
Gérard WEIMEELS	donne pouvoir à	Michel DARRIVÈRE
Jacques GAY	donne pouvoir à	Armelle THERON-CAPLAIN
Bruno ESTAMPE	donne pouvoir à	Jean-Pierre RUAUT
Francisco TEIXEIRA	donne pouvoir à	Emmanuel MORIZET
Jean-Loup VIDON	donne pouvoir à	Marie José GOFRON
Daniel MORIN	donne pouvoir à	Carine ROUX
Michael BLANCHET	donne pouvoir à	Ann GRÖNBORG
Arnaud BREUIL	donne pouvoir à	Stéphane LEMOINE
Serge MILOCHAU	donne pouvoir à	Laurent DAGUET
Xavier DESTOUCHES	donne pouvoir à	Annie CAMUEL

Absents excusés (12) :

Sylviane BOENS, Elisabeth LEVESQUE, Nathalie BROSSAIS, Michelle MARCHAND, Nicolas PELLETIER, Patricia BERNARDON, Bertrand DE MISCAULT, Christel CABURET, Yves VAN LANDUYT, Thierry CORDELLE, Marc MOLET, Frédéric ROBIN.

★★

Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.

Madame Armelle THERON-CAPLAIN est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.



Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Le SICTOM Sud Yvelines a sollicité la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France afin que celle-ci assure la collecte des déchets ménagers pour l'un de ses administrés.

Il s'agit d'une habitation située sur le territoire d'une commune adhérente au SICTOM Sud Yvelines, qui souhaite bénéficier du service de collecte assuré par la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France, en substitution du service actuellement exercé par le SICTOM Sud Yvelines.

Cette demande est motivée par des considérations de proximité géographique, de cohérence logistique et de meilleure organisation du service, la desserte de cette habitation étant plus aisément réalisable par les services de la Communauté de communes.

En concertation avec le SICTOM Sud Yvelines, il est proposé que cette prestation fasse l'objet d'une convention inter-collectivités entre la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île de France et le SICTOM Sud Yvelines, qui formaliserait la facturation de ce service sous la forme d'une redevance spéciale, selon les modalités à définir entre les deux collectivités.

Vu l'article 1639 A Bis du Code Général des Impôts,

Vu la délibération 20_07_21 portant délégations de pouvoir du Conseil communautaire au Président du 22 juillet 2020,

CONSIDERANT que la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île de France est compétente en matière de collecte, valorisation et traitement des déchets ménagers et assimilés depuis le 1^{er} janvier 2017,

Le Conseil communautaire,

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté de communes ou son représentant à signer la convention inter-collectivités avec le SICTOM Sud Yvelines.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Stéphane LEMOINE





CONVENTION DE PRESTATION DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ENTRE COLLECTIVITES

Entre :

La Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile de France, représentée par son Président, Monsieur Stéphane LEMOINE, agissant en vertu d'une **délibération du Conseil communautaire en date du,**
(ci-après « la Collectivité prestataire »)

Et

Le SICTOM Sud Yvelines, représenté par son Président, Monsieur Benoit PETITPREZ
(ci-après « le Syndicat »)

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Objet

La Collectivité prestataire assure, pour le compte du Syndicat, la collecte et le transport des déchets ménagers produits par le logement sis à Chemin de la vallée aux renards 78125 Mittainville.

Durée :

1 an à compter du 1er janvier 2026, renouvelable tacitement.

Facturation :

- Facturation (semestrielle) du coût réel du service (Redevance spéciale en vigueur)
- Révision tarifaire annuelle.
- Paiement dans un délai de 45 jours.

GRILLE TARIFAIRE REDEVANCE SPÉCIALE A LA LEVÉE – ORDURES MÉNAGERES		
Forfait bac mensuel + levées + base forfaitaire (50 €)*		
VOLUME	FORFAIT BAC MENSUEL	LEVÉE
770 litres	25,47 €	13,97 €/levée
360 litres	8,20 €	6,53 €/levée
240 litres	6,00 €	4,35 €/levée
120 litres	4,67 €	2,18 €/levée

GRILLE TARIFAIRE REDEVANCE SPÉCIALE A LA LEVÉE – EMBALLAGES ET PAPIERS (MULTIMATÉRIAUX)		
Forfait bac mensuel + levées + base forfaitaire (50 €)*		
VOLUME	FORFAIT BAC MENSUEL	LEVÉE
770 litres	12,74 €	6,99 €/levée
360 litres	4,10 €	3,27 €/levée
240 litres	3,00 €	2,18 €/levée
120 litres	2,34 €	1,09 €/levée

Le forfait pour frais de gestion et service ne sera appliqué qu'une seule fois.

Responsabilités :

Chaque partie est responsable des dommages ou retards liés à son propre service. La Collectivité prestataire assure le service dans le respect des règles d’hygiène et de sécurité applicables.

Modification de la convention

La présente convention pourra être modifiée à tout moment par la Communauté ou le Syndicat . La conclusion d’un avenant à la convention sera nécessaire.

Résiliation :

La résiliation de cette convention pourra avoir lieu soit par la volonté de l’une des parties, soit pour motif d’intérêt général par un préavis de 2 mois ou pour manquement grave après mise en demeure.

Règlement des litiges

Les parties s’engagent à rechercher, en cas de litige sur l’interprétation ou sur l’application de la présente convention, toute voie amiable de règlement avant de soumettre le différend au tribunal administratif d’Orléans.

Fait en deux exemplaires, à Epernon, le



Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Jeudi 29 janvier 2026

N° 26_01_04 – CONVENTION DE BONNE GESTION DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE DESTINES AUX CARTONS

Nombre de conseillers :

En exercice : 64

Présents : 40

Pouvoirs : 12

Votants : 52

Absents excusés : 12

Date de la convocation : 21 janvier 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le 29 janvier à 19h30, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au siège de la CCPEIF, 22 rue de la savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires (40) :

Cécile DAUZATS, Sylvie ROLAND, Stéphane LEMOINE, Gérald GARNIER, Eric SEGARD, Laurent DAGUET, Dominique MAILLARD, Guilaine LAUGERAY, Xavier-François MARIE, Jean-François BULIARD, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Armelle THERON-CAPLAIN, Denis DURAND, Simone BEULE, Patrick OCZACHOWSKI, Yves MARIE, Bruno ALAMICHEL, Eric TABARINO, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Patrick KHOL, Michel DARRIVÈRE, Bertrand THIROUIN, Ann GRÖNBORG, Emmanuel MORIZET, Nicolas DORKELD, Marie José GOFRON, Gérald COIN, Carine ROUX, Michel CRETON, Patrick LENFANT, Catherine DEBRAY, Philippe AUFFRAY, Jocelyne PETIT, Cathy LUTRAT (*suppléante de Robert DARIEN*), Catherine MARIE (*suppléante de Jean-Noël MARIE*), Louis PONS (*suppléant de Pascal BOUCHER*), Eric MAUNY (*suppléant de Pierre GOUDIN*).

Absents excusés ayant donné pouvoir (12) :

Jean-Luc DUCERF	donne pouvoir à	Eric SEGARD
Youssef AFFOUADAS	donne pouvoir à	Sylvie ROLAND
Gérard WEIMEELS	donne pouvoir à	Michel DARRIVÈRE
Jacques GAY	donne pouvoir à	Armelle THERON-CAPLAIN
Bruno ESTAMPE	donne pouvoir à	Jean-Pierre RUAUT
Francisco TEIXEIRA	donne pouvoir à	Emmanuel MORIZET
Jean-Loup VIDON	donne pouvoir à	Marie José GOFRON
Daniel MORIN	donne pouvoir à	Carine ROUX
Michael BLANCHET	donne pouvoir à	Ann GRÖNBORG
Arnaud BREUIL	donne pouvoir à	Stéphane LEMOINE
Serge MILOCHAU	donne pouvoir à	Laurent DAGUET
Xavier DESTOUCHES	donne pouvoir à	Annie CAMUEL

Absents excusés (12) :

Sylviane BOENS, Elisabeth LEVESQUE, Nathalie BROSSAIS, Michelle MARCHAND, Nicolas PELLETIER, Patricia BERNARDON, Bertrand DE MISCAULT, Christel CABURET, Yves VAN LANDUYT, Thierry CORDELLE, Marc MOLET, Frédéric ROBIN.

★★

Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.

Madame Armelle THERON-CAPLAIN est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.



Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Lors de la réunion du Bureau en date du 9 avril 2025, les membres du bureau ont validé la mise en place de points d'apport volontaire (PAV) pour les cartons sur la commune de Nogent-le-Roi, afin d'améliorer la collecte, de faciliter le geste de tri pour les usagers et de renforcer la qualité du service public de gestion des déchets.

La Communauté de communes, compétente en matière de collecte des déchets ménagers, met à disposition des communes des bornes d'apport volontaire destinées à la collecte des déchets cartons. Cependant, la gestion de ces points d'apport volontaire spécifiques peut rencontrer certaines difficultés (dépôts sauvages, débordements, entretien).

Afin de garantir le bon fonctionnement de ce service, les conditions de gestion des bornes à cartons, en partenariat avec les communes demandeuses, sont définies dans la convention ci-jointe.

Conformément à l'avis favorable du bureau en date du 9 avril 2025 pour la mise en place de points d'apports volontaires cartons, vous trouverez ci-joint la convention de bonne gestion des bornes.

Celle-ci précise :

- Les conditions de mise à disposition et d'entretien des bornes,
- Les engagements respectifs de la Communauté de communes et des communes demandeuses,
- Les règles d'utilisation pour assurer la propreté, la sécurité et l'efficacité du dispositif.

Considérant l'avis de la Commission collecte, valorisation des déchets et développement durable en date du 23 septembre 2025,

Considérant l'avis du Bureau communautaire en date du 22 janvier 2025,

Le Conseil communautaire,

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la convention de bonne gestion des points d'apport volontaire destinés aux cartons.

AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté de communes ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Stéphane LEMOINE



CONVENTION POUR LA BONNE GESTION DES BORNES D'APPORT VOLONTAIRE
DESTINÉES AUX CARTONS

ENTRE LES SOUSSIGNÉS,

La Communauté de communes des Portes Eureliennes d'Ile de France, représentée par son Président Mr LEMOINE, agissant en vertu d'une délibération du Conseil communautaire en date du,

D'une part,

ET

.....

N°SIRET

ise
représentée par son Maire
dûment habilité par délibération en date du
Ci-après dénommée « La Commune »,

D'autre part,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

La Communauté de communes est compétente en matière de collecte des déchets ménagers. A ce titre, elle met à disposition des bornes d'apport volontaire destinées à la collecte des déchets cartons.

Cependant, la gestion de ces points d'apport volontaire spécifiques peut rencontrer certaines difficultés. Afin de garantir le bon fonctionnement de ce service, les conditions de gestion de ces bornes à cartons en partenariat avec les communes demandeuses de ce service sont définies dans la présente convention.

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de fixer les conditions de gestion des bornes d'apport volontaire pour les cartons en définissant les engagements respectifs de la Communauté de communes et de la commune souhaitant l'installation d'un point d'apport volontaire sur son territoire.

Article 2 : Engagement des co-contractants

2.1 -Engagement de la Communauté de communes

La Communauté de communes s'engage à :

- Installer XX borne(s) d'apport volontaire pour les cartons (cartons pliés) sur la commune du *(temporalité)*
 - o PAV Carton 1 Adresse
 - o PAV Carton 2 Adresse
 - o ...
- Entretenir la (es) borne(s) d'apport volontaire pour les cartons pendant la durée de leur implantation.
- Collecter la borne(s) d'apport volontaire pour les cartons selon les conditions prévues au contrat de collecte.

2.2 Engagement de la commune

La commune s'engage à :

- Surveiller la (es) borne(s) d'apport volontaire pour les cartons dans le cadre des pouvoirs de police du maire pendant la période d'installation de la (es) borne(s) d'apport volontaire pour les cartons.
- Définir un emplacement aux abords dégagés, facilitant la collecte de la (es) borne(s) d'apport volontaire pour les cartons.
- Maintenir en état de propreté les alentours de l'emplacement de la (es) borne(s) d'apport volontaire pour les cartons (dépôts sauvages, nuisibles...).

Article 3 : Date d'effet et durée de la convention

La présente convention est mise en place à compter du (*date à définir*) pour un an renouvelable deux fois pour cette même durée, par tacite reconduction.

Article 4 : Modification de la convention

La présente convention pourra être modifiée à tout moment par la Communauté ou la commune notamment en ce qui concerne les lieux d'implantation de la (es) borne(s) d'apport volontaire pour les cartons. La conclusion d'un avenant à la convention sera nécessaire.

Article 5 : Conditions de résiliation

La résiliation de cette convention pourra avoir lieu soit par la volonté de l'une des parties, soit pour motif d'intérêt général.

Elle pourra également être résiliée de plein droit en cas de non-respect par l'une des parties d'un des engagements prévus à l'article 2.

Article 6 : Règlement des litiges

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la présente convention, toute voie amiable de règlement avant de soumettre le différend au tribunal administratif d'Orléans.

Fait en deux exemplaires, à Epernon, le

Pour la commune

Pour la Communauté de communes

Le Maire

Le Président
Stéphane LEMOINE



Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Jeudi 29 janvier 2026

N° 26_01_05 - DEMANDE DE SUBVENTION À L'ADEME POUR L'ÉTUDE SUR LES MODALITÉS DE LA MISE EN PLACE DE LA TEOMI POUR LES PORTES EURELIENNES D'ILE DE FRANCE

Nombre de conseillers :

En exercice : 64

Présents : 40

Pouvoirs : 12

Votants : 52

Absents excusés : 12

Date de la convocation : 21 janvier 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le 29 janvier à 19h30, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au siège de la CCPEIF, 22 rue de la savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires (40) :

Cécile DAUZATS, Sylvie ROLAND, Stéphane LEMOINE, Gérald GARNIER, Eric SEGARD, Laurent DAGUET, Dominique MAILLARD, Guilaine LAUGERAY, Xavier-François MARIE, Jean-François BULIARD, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Armelle THERON-CAPLAIN, Denis DURAND, Simone BEULE, Patrick OCZACHOWSKI, Yves MARIE, Bruno ALAMICHEL, Eric TABARINO, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Patrick KHOL, Michel DARRIVÈRE, Bertrand THIROUIN, Ann GRÖNBORG, Emmanuel MORIZET, Nicolas DORKELD, Marie José GOFRON, Gérald COIN, Carine ROUX, Michel CRETON, Patrick LENFANT, Catherine DEBRAY, Philippe AUFFRAY, Jocelyne PETIT, Cathy LUTRAT (*suppléante de Robert DARIEN*), Catherine MARIE (*suppléante de Jean-Noël MARIE*), Louis PONS (*suppléant de Pascal BOUCHER*), Eric MAUNY (*suppléant de Pierre GOUDIN*).

Absents excusés ayant donné pouvoir (12) :

Jean-Luc DUCERF	donne pouvoir à	Eric SEGARD
Youssef AFFOUADAS	donne pouvoir à	Sylvie ROLAND
Gérard WEIMEELS	donne pouvoir à	Michel DARRIVÈRE
Jacques GAY	donne pouvoir à	Armelle THERON-CAPLAIN
Bruno ESTAMPE	donne pouvoir à	Jean-Pierre RUAUT
Francisco TEIXEIRA	donne pouvoir à	Emmanuel MORIZET
Jean-Loup VIDON	donne pouvoir à	Marie José GOFRON
Daniel MORIN	donne pouvoir à	Carine ROUX
Michael BLANCHET	donne pouvoir à	Ann GRÖNBORG
Arnaud BREUIL	donne pouvoir à	Stéphane LEMOINE
Serge MILOCHAU	donne pouvoir à	Laurent DAGUET
Xavier DESTOUCHES	donne pouvoir à	Annie CAMUEL

Absents excusés (12) :

Sylviane BOENS, Elisabeth LEVESQUE, Nathalie BROSSAIS, Michelle MARCHAND, Nicolas PELLETIER, Patricia BERNARDON, Bertrand DE MISCAULT, Christel CABURET, Yves VAN LANDUYT, Thierry CORDELLE, Marc MOLET, Frédéric ROBIN.

★★

Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.

Madame Armelle THERON-CAPLAIN est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Dans le cadre de la réduction des déchets ménagers, d'une augmentation de la collecte des emballages et de la révision de la fiscalité déchets sur le territoire de la CCPEIF, une étude sur les modalités de la mise en TEOMI pour les 28 communes gérées par le service Collecte et actuellement soumises à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères simple.

Cette étude a pour objectifs d'effectuer :

- Un état zéro complet concernant les déchets collectés et les pratiques (organisation du service, tonnages, exutoires, coûts, recettes, composition des déchets (si connue pour certains flux), les contrats en cours, étude d'optimisation existante...)
- Des propositions de scénarii avec une analyse des impacts de chacun
- Le plan d'action pour la mise en œuvre du scénario choisi.

Elle permettra à la collectivité d'avoir une vision globale des éléments à prendre en compte avant toute mise en place de cette taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative. Elle permettra également de donner aux élus une vision précise des problématiques inhérentes à la mise en place de cette taxe.

Financement et subventions attendues

L'étude de mise en place de la TEOMI est estimée à environ 30 000 €, prévue au budget principal de 2026 en section de fonctionnement.

Cette action fait partie des actions qui peuvent bénéficier de subventions possibles octroyées par l'ADEME et pourrait être financée à hauteur de 80 %.

La subvention attendue est donc estimée à 24 000€.

Vu l'article 1639 A Bis du Code général des impôts,

Vu la délibération 20_07_21 portant délégations de pouvoir du Conseil communautaire au Président du 22 juillet 2020,

Considérant que la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île de France est compétente en matière de collecte, valorisation et traitement des déchets ménagers et assimilés depuis le 1^{er} janvier 2017,

Considérant l'intérêt de mener une étude concernant les modalités de la mise en place de la TEOMI avant toute décision de recourir à cette taxe,

Le Conseil communautaire,

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la procédure de lancement d'une étude sur la mise en place de la TEOMI sur les 28 communes du territoire qui dépendent du service Collecte ;

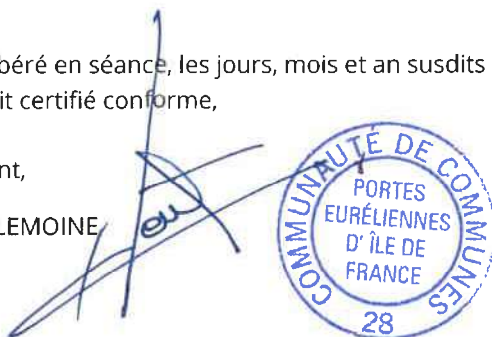
APPROUVE la procédure de candidature auprès de l'ADEME pour pouvoir bénéficier d'une subvention de 80 % ;

AUTORISE le Président ou son représentant à engager les crédits nécessaires pour cette étude, qui seront prélevés au Budget principal.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Stéphane LEMOINE



Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Jeudi 29 janvier 2026

N° 26_01_07 – MODIFICATION DE TEMPS DE TRAVAIL AU MULTI ACCUEIL LES PETITS PIERROTS À PIERRES

Nombre de conseillers :

En exercice : 64

Présents : 40

Pouvoirs : 12

Votants : 51*

Absents excusés : 12

Date de la convocation : 21 janvier 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le 29 janvier à 19h30, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au siège de la CCPEIF, 22 rue de la savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires (40) :

Cécile DAUZATS, Sylvie ROLAND, Stéphane LEMOINE, Gérald GARNIER, Eric SEGARD, Laurent DAGUET, Dominique MAILLARD, Guilaine LAUGERAY, Xavier-François MARIE, Jean-François BULIARD, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Armelle THERON-CAPLAIN, Denis DURAND, Simone BEULE, Patrick OCZACHOWSKI, Yves MARIE, Bruno ALAMICHEL, Eric TABARINO, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Patrick KHOL, Michel DARRIVÈRE, Bertrand THIROUIN, Ann GRÖNBORG, Emmanuel MORIZET, Nicolas DORKELD, Marie José GOFRON, Gérald COIN, Carine ROUX, Michel CRETON, Patrick LENFANT, Catherine DEBRAY, Philippe AUFRAY, Jocelyne PETIT, Cathy LUTRAT (*suppléante de Robert DARIEN*), Catherine MARIE (*suppléante de Jean-Noël MARIE*), Louis PONS (*suppléant de Pascal BOUCHER*), Eric MAUNY (*suppléant de Pierre GOUDIN*).

Absents excusés ayant donné pouvoir (12) :

Jean-Luc DUCERF	donne pouvoir à	Eric SEGARD
Youssef AFFOUADAS	donne pouvoir à	Sylvie ROLAND
Gérard WEIMEELS	donne pouvoir à	Michel DARRIVÈRE
Jacques GAY	donne pouvoir à	Armelle THERON-CAPLAIN
Bruno ESTAMPE	donne pouvoir à	Jean-Pierre RUAUT
Francisco TEIXEIRA	donne pouvoir à	Emmanuel MORIZET
Jean-Loup VIDON	donne pouvoir à	Marie José GOFRON
Daniel MORIN	donne pouvoir à	Carine ROUX
Michael BLANCHET	donne pouvoir à	Ann GRÖNBORG
Arnaud BREUIL	donne pouvoir à	Stéphane LEMOINE
Serge MILOCHAU	donne pouvoir à	Laurent DAGUET
Xavier DESTOUCHES	donne pouvoir à	Annie CAMUEL

Absents excusés (12) :

Sylviane BOENS, Elisabeth LEVESQUE, Nathalie BROSSAIS, Michelle MARCHAND, Nicolas PELLETIER, Patricia BERNARDON, Bertrand DE MISCAULT, Christel CABURET, Yves VAN LANDUYT, Thierry CORDELLE, Marc MOLET, Frédéric ROBIN.

★★

Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.

Madame Armelle THERON-CAPLAIN est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Un agent technique du multi accueil Les Petits Pierrots, à Pierres, à 35 heures, part à la retraite en ce début d'année.

Afin de le remplacer, il est proposé d'augmenter le temps de travail d'autres agents de la façon suivante :

- Agent 1 : passage à 35 heures au lieu de 30 heures hebdomadaires actuellement
- Agent 2 : passage à 35 heures au lieu de 25 heures hebdomadaires actuellement

Il est à noter que le temps de travail restant, non remplacé, entraînera une augmentation du temps d'intervention de la société Azurel, à hauteur de 5 heures hebdomadaires, sans autre solution.

Il est demandé aux membres du Conseil communautaire de se prononcer sur ces augmentations de temps de travail, notamment par la création des postes afférents, au 1^{er} février 2026, à savoir :

- 1 poste de maîtresse de maison, en charge de la cuisine, à temps complet
- 1 poste de maîtresse de maison, en charge du ménage et de la lingerie, à temps complet

Les postes devenus vacants sont alors supprimés.

- 1 poste d'agent d'entretien au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, à temps complet
- 1 poste de maîtresse de maison (en charge du ménage et de la lingerie), au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, à 30 heures hebdomadaires
- 1 poste de maîtresse de maison (en charge du ménage et de la lingerie), au grade d'adjoint technique, à 25 heures hebdomadaires

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Considérant le tableau des effectifs adopté par le Conseil communautaire,

Vu la réunion de Bureau communautaire du 15 janvier 2026,
Vu l'avis favorable du CST en date du 22 janvier 2026,

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la proposition d'augmentation du temps de travail de deux postes au multi accueil les Petits Pierrots, à Pierres, afin de répondre aux besoins du service.

CRÉE les postes suivants :

- Un poste statutaire de maîtresse de maison, au grade d'adjoint technique, à temps complet, à compter du 1^{er} février 2026.
- Un poste statutaire de maîtresse de maison, au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, à temps complet, à compter du 1^{er} février 2026.

SUPPRIME les postes suivants :

- Un poste d'agent d'entretien (maîtresse de maison) au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, à temps complet
- Un poste d'agent d'entretien (maîtresse de maison), au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, à 30 heures hebdomadaires
- Un poste d'agent d'entretien (maîtresse de maison), au grade d'adjoint technique, à 25 heures hebdomadaires

DECIDE de modifier en conséquence le tableau des emplois et effectifs.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012 du budget.

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Stéphane LEMOINE



Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Jeudi 29 janvier 2026

N° 2026_01_08 - CRÉATION D'UN MULTI ACCUEIL À NOGENT-LE-ROI EN LIEU ET PLACE DE LA HALTE-GARDERIE ET CRÉATION DE POSTES AFFÉRENTS

Nombre de conseillers :

En exercice : 64

Présents : 40

Pouvoirs : 12

Votants : 52

Absents excusés : 12

Date de la convocation : 21 janvier 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le 29 janvier à 19h30, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au siège de la CCPEIF, 22 rue de la savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires (40) :

Cécile DAUZATS, Sylvie ROLAND, Stéphane LEMOINE, Gérald GARNIER, Eric SEGARD, Laurent DAGUET, Dominique MAILLARD, Guilaine LAUGERAY, Xavier-François MARIE, Jean-François BULIARD, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Armelle THERON-CAPLAIN, Denis DURAND, Simone BEULE, Patrick OCZACHOWSKI, Yves MARIE, Bruno ALAMICHEL, Eric TABARINO, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Patrick KHOL, Michel DARRIVÈRE, Bertrand THIROUIN, Ann GRÖNBORG, Emmanuel MORIZET, Nicolas DORKELD, Marie José GOFRON, Gérald COIN, Carine ROUX, Michel CRETON, Patrick LENFANT, Catherine DEBRAY, Philippe AUFFRAY, Jocelyne PETIT, Cathy LUTRAT (*suppléante de Robert DARIEN*), Catherine MARIE (*suppléante de Jean-Noël MARIE*), Louis PONS (*suppléant de Pascal BOUCHER*), Eric MAUNY (*suppléant de Pierre GOUDIN*).

Absents excusés ayant donné pouvoir (12) :

Jean-Luc DUCERF	donne pouvoir à	Eric SEGARD
Youssef AFFOUADAS	donne pouvoir à	Sylvie ROLAND
Gérard WEIMEELS	donne pouvoir à	Michel DARRIVÈRE
Jacques GAY	donne pouvoir à	Armelle THERON-CAPLAIN
Bruno ESTAMPE	donne pouvoir à	Jean-Pierre RUAUT
Francisco TEIXEIRA	donne pouvoir à	Emmanuel MORIZET
Jean-Loup VIDON	donne pouvoir à	Marie José GOFRON
Daniel MORIN	donne pouvoir à	Carine ROUX
Michael BLANCHET	donne pouvoir à	Ann GRÖNBORG
Arnaud BREUIL	donne pouvoir à	Stéphane LEMOINE
Serge MILOCHAU	donne pouvoir à	Laurent DAGUET
Xavier DESTOUCHES	donne pouvoir à	Annie CAMUEL

Absents excusés (12) :

Sylviane BOENS, Elisabeth LEVESQUE, Nathalie BROSSAIS, Michelle MARCHAND, Nicolas PELLETIER, Patricia BERNARDON, Bertrand DE MISCAULT, Christel CABURET, Yves VAN LANDUYT, Thierry CORDELLE, Marc MOLET, Frédéric ROBIN.

**

Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.

Madame Armelle THERON-CAPLAIN est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

La halte-garderie située sur la commune de Nogent-le-Roi deviendra officiellement un multi accueil à compter du 1^{er} septembre 2026.

L'organisation étant modifiée et la capacité d'accueil étant augmentée, il est nécessaire de créer de nouveaux postes afin de répondre au besoin, à savoir :

- Un poste d'éducateur de jeunes enfants, à temps complet
- Deux postes d'accueillants petite enfance, à temps complet
- Un poste d'accueillant petite enfance, à temps complet
- Un poste volant d'accueillant petite enfance, à temps complet

Par ailleurs, la maîtresse de maison initialement en poste venant d'être reclassée, il convient d'ouvrir le poste qu'elle occupait dans les grades du cadre d'emploi des agents sociaux, afin de procéder à son remplacement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Considérant le tableau des effectifs adopté par le Conseil communautaire,

Vu la réunion de Bureau communautaire du 15 janvier 2026,

Vu l'avis favorable du CST en date du 22 janvier 2026,

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité :

CRÉE les postes suivants :

- Un poste d'éducateur de jeunes enfants à temps complet, dans les grades du cadre d'emploi éponyme,
- Deux postes d'accueillants petite enfance, dans les grades du cadre d'emploi des auxiliaires de puériculture, à temps complet.
- Un poste d'accueillant petite enfance, dans les grades du cadre d'emploi des agents sociaux, à temps complet
- Un poste volant d'accueillant petite enfance, dans les grades du cadre d'emploi des auxiliaires de puériculture, à temps complet.

OUVRE le poste de maîtresse de maison à temps complet existant dans les grades du cadre d'emploi des agents sociaux.

DECIDE de modifier en conséquence le tableau des emplois et effectifs.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012 du budget.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Stéphane LEMOINE





Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Jeudi 29 janvier 2026

N° 2026_01_09 - REVALORISATION DE LA RÉMUNÉRATION DES ASSISTANTES MATERNELLES SELON LA REVALORISATION DU SMIC

Nombre de conseillers :

En exercice : 64

Présents : 40

Pouvoirs : 12

Votants : 52

Absents excusés : 12

Date de la convocation : 21 janvier 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le 29 janvier à 19h30, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au siège de la CCPEIF, 22 rue de la savonnière à Epervan, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires (40) :

Cécile DAUZATS, Sylvie ROLAND, Stéphane LEMOINE, Gérald GARNIER, Eric SEGARD, Laurent DAGUET, Dominique MAILLARD, Guilaine LAUGERAY, Xavier-François MARIE, Jean-François BULIARD, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Armelle THERON-CAPLAIN, Denis DURAND, Simone BEULE, Patrick OCZACHOWSKI, Yves MARIE, Bruno ALAMICHEL, Eric TABARINO, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Patrick KHOL, Michel DARRIVÈRE, Bertrand THIROUIN, Ann GRÖNBORG, Emmanuel MORIZET, Nicolas DORKELD, Marie José GOFRON, Gérald COIN, Carine ROUX, Michel CRETON, Patrick LENFANT, Catherine DEBRAY, Philippe AUFFRAY, Jocelyne PETIT, Cathy LUTRAT (*suppléante de Robert DARIEN*), Catherine MARIE (*suppléante de Jean-Noël MARIE*), Louis PONS (*suppléant de Pascal BOUCHER*), Eric MAUNY (*suppléant de Pierre GOUDIN*).

Absents excusés ayant donné pouvoir (12) :

Jean-Luc DUCERF	donne pouvoir à	Eric SEGARD
Youssef AFFOUADAS	donne pouvoir à	Sylvie ROLAND
Gérard WEIMEELS	donne pouvoir à	Michel DARRIVÈRE
Jacques GAY	donne pouvoir à	Armelle THERON-CAPLAIN
Bruno ESTAMPE	donne pouvoir à	Jean-Pierre RUAUT
Francisco TEIXEIRA	donne pouvoir à	Emmanuel MORIZET
Jean-Loup VIDON	donne pouvoir à	Marie José GOFRON
Daniel MORIN	donne pouvoir à	Carine ROUX
Michael BLANCHET	donne pouvoir à	Ann GRÖNBORG
Arnaud BREUIL	donne pouvoir à	Stéphane LEMOINE
Serge MILOCHAU	donne pouvoir à	Laurent DAGUET
Xavier DESTOUCHES	donne pouvoir à	Annie CAMUEL

Absents excusés (12) :

Sylviane BOENS, Elisabeth LEVESQUE, Nathalie BROSSAIS, Michelle MARCHAND, Nicolas PELLETIER, Patricia BERNARDON, Bertrand DE MISCAULT, Christel CABURET, Yves VAN LANDUYT, Thierry CORDELLE, Marc MOLET, Frédéric ROBIN.

★★

Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.

Madame Armelle THERON-CAPLAIN est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Le salaire des assistantes maternelles est calculé selon un taux horaire dont le minimum correspond à 0,281 fois le montant du SMIC horaire.

Il est à noter que les salaires des assistantes maternelles rémunérées au minimum légal sont revalorisés automatiquement lorsque le SMIC augmente.

En effet, si du fait de l'augmentation du SMIC, le salaire pratiqué passe en dessous du minimum légal, l'employeur doit l'augmenter pour le porter au moins à ce niveau.

En revanche, lorsqu'une assistante maternelle est payée au-dessus du minimum légal, l'employeur n'est tenu que par le niveau du SMIC, non par son taux d'augmentation.

Le taux horaire des assistantes maternelles de la Communauté de communes étant supérieur au minimum légal, elles ne peuvent pas bénéficier d'une augmentation lors de la revalorisation du SMIC, les clauses d'indexation étant interdite au regard des textes.

Toutefois, cette impossibilité n'empêche pas l'employeur de décider d'augmenter le salaire des assistantes maternelles dans les mêmes proportions que la revalorisation du SMIC, pas décision expresse.

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, relatif aux assistants maternels,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu l'article L 112-2 du Code Monétaire et Financier,

Vu la délibération n°24-078-23 du Conseil communautaire du 11 juillet 2024, relative à la rémunération des assistantes maternelles, et notamment aux coefficient de calcul horaire,

Vu la délibération n°25-03-51 du Conseil communautaire du 27 mars 2025, portant revalorisation de la rémunération des assistantes maternelles, par la revalorisation des taux horaires de base sur la base de la revalorisation du SMIC horaire, et ce, à compter du 1er avril 2025,

Vu la réunion de Bureau communautaire du 15 janvier 2026,

Vu l'avis favorable du CST en date du 22 janvier 2026,

Considérant les taux horaires actuels de rémunération des assistantes maternelles suivants :

Il est proposé d'augmenter le taux horaire de base des assistantes maternelles, sur la base de la revalorisation du SMIC horaire, de la façon suivante :

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la revalorisation des taux horaires de rémunération des assistantes maternelles, tels que présentés ci-avant.

DIT que la mise en application de cette revalorisation se fait à compter du 1er février 2026.

DIT que les crédits sont inscrits au chapitre 012 du budget.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Stéphane LEMOINE





Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Jeudi 29 janvier 2026

N° 2026_01_10 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET EFFECTIFS – SERVICE ENFANCE JEUNESSE

Nombre de conseillers :

En exercice : 64

Présents : 40

Pouvoirs : 12

Votants : 52

Absents excusés : 12

Date de la convocation : 21 janvier 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le 29 janvier à 19h30, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au siège de la CCPEIF, 22 rue de la savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires (40) :

Cécile DAUZATS, Sylvie ROLAND, Stéphane LEMOINE, Gérald GARNIER, Eric SEGARD, Laurent DAGUET, Dominique MAILLARD, Guilaine LAUGERAY, Xavier-François MARIE, Jean-François BULIARD, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Armelle THERON-CAPLAIN, Denis DURAND, Simone BEULE, Patrick OCZACHOWSKI, Yves MARIE, Bruno ALAMICHEL, Eric TABARINO, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Patrick KHOL, Michel DARRIVÈRE, Bertrand THIROUIN, Ann GRÖNBORG, Emmanuel MORIZET, Nicolas DORKELD, Marie José GOFRON, Gérald COIN, Carine ROUX, Michel CRETON, Patrick LENFANT, Catherine DEBRAY, Philippe AUFFRAY, Jocelyne PETIT, Cathy LUTRAT (*suppléante de Robert DARIEN*), Catherine MARIE (*suppléante de Jean-Noël MARIE*), Louis PONS (*suppléant de Pascal BOUCHER*), Eric MAUNY (*suppléant de Pierre GOUDIN*).

Absents excusés ayant donné pouvoir (12) :

Jean-Luc DUCERF	donne pouvoir à	Eric SEGARD
Youssef AFFOUADAS	donne pouvoir à	Sylvie ROLAND
Gérard WEIMEELS	donne pouvoir à	Michel DARRIVÈRE
Jacques GAY	donne pouvoir à	Armelle THERON-CAPLAIN
Bruno ESTAMPE	donne pouvoir à	Jean-Pierre RUAUT
Francisco TEIXEIRA	donne pouvoir à	Emmanuel MORIZET
Jean-Loup VIDON	donne pouvoir à	Marie José GOFRON
Daniel MORIN	donne pouvoir à	Carine ROUX
Michael BLANCHET	donne pouvoir à	Ann GRÖNBORG
Arnaud BREUIL	donne pouvoir à	Stéphane LEMOINE
Serge MILOCHAU	donne pouvoir à	Laurent DAGUET
Xavier DESTOUCHES	donne pouvoir à	Annie CAMUEL

Absents excusés (12) :

Sylviane BOENS, Elisabeth LEVESQUE, Nathalie BROSSAIS, Michelle MARCHAND, Nicolas PELLETIER, Patricia BERNARDON, Bertrand DE MISCAULT, Christel CABURET, Yves VAN LANDUYT, Thierry CORDELLE, Marc MOLET, Frédéric ROBIN.

★★

Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.

Madame Armelle THERON-CAPLAIN est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Par suite de la réorganisation liée à la convention (CTSF) avec la CAF, des mouvements de personnels et des ajustements de postes doivent être opérés.

Par ailleurs il convient également de créer des postes de directeur adjoint d'ALSH en lieu et place de postes d'animateur, afin de répondre à la réglementation pour les accueils de loisirs d'une capacité de plus de 50 enfants.

Postes de direction adjointe en ALSH

Des animateurs effectuant actuellement des missions de directeur adjoint sans création effective du poste et la capacité d'accueil des structures nécessitant de tels postes, il est proposé de régulariser les situations de la façon suivante :

- Création de 9 postes de directeur adjoint d'accueils périscolaires et de loisirs, à temps complet, dans chaque grade des cadres d'emplois des adjoints d'animation et d'animateur territorial, chacun pour ce qui le concerne, et ce, pour les structures d'accueil suivantes :
- Accueil de Louis Drouet, à Epernon
- Accueil de la Billardière, à Epernon
- Accueil de Coulombs
- Accueil de Pierres
- Accueil de Faverolles
- Accueil de Chaudon
- Accueil de Nogent-le-Roi
- Accueil de la Chevalerie à Droue-sur-Drouette
- Accueil de Changé/Yermenonville
- Suppression des postes d'animateur devenus vacants après nomination des agents sur les postes de directeur adjoint.

Ajustements de postes dans le cadre de la réorganisation liée à la CTSF

Pour donner suite au départ d'une directrice d'un ALSH sur Gallardon, une direction multi site avait été mise en place. De ce fait, la directrice en poste était extraite de l'encadrement sur les deux accueils et un poste d'animateur avait été créé afin de respecter le taux d'encadrement.

A cela s'ajoute les mouvements opérés dans le cadre de la CTSF et les nouvelles missions attribuées aux directeurs de structures, rendant ainsi nécessaire la suppression de cette direction multisite et le retour d'un directeur par structure, notamment par la création d'un poste de directeur d'accueil périscolaire et de loisirs, dans les grades du cadre d'emploi d'adjoint d'animation, à temps complet, comme précédemment.

Le poste d'animateur devenu vacant après nomination de l'agent sera également supprimé.

La responsable du Relais jeunes sera prochainement nommée sur un poste de chargée de coopération, sur lequel elle continuera d'effectuer certaines de ses missions actuelles.

De ce fait, il convient de créer un poste d'animateur du Relais jeunes pour la remplacer, les missions étant sensiblement différentes de ce qu'elles étaient auparavant, puis de supprimer son ancien poste.

Cette réorganisation, avec un appel aux candidats en interne, pouvant avoir pour conséquence des mouvements sur les directions d'accueils de loisirs, notamment, il est proposé d'ouvrir un poste de directeur d'ALSH existant aux grades des cadres d'emploi des adjoints d'animation et des animateurs territoriaux.

Il ne s'agit pas là de la création pure d'un nouveau poste, mais simplement de permettre à plus d'agents de candidater en interne, quel que soit leur grade.

Une directrice d'ALSH partant en retraite à compter du 1^{er} mars, il convient de procéder à son remplacement.

Son poste actuel étant ouvert au seul grade d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe, il est proposé de l'ouvrir aux grades des cadres d'emploi des adjoints d'animation et des animateurs territoriaux afin d'augmenter les possibilités de candidatures.



Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Considérant le tableau des effectifs adopté par le Conseil communautaire,

Vu la réunion de Bureau communautaire du 22 janvier 2026,

Vu l'avis favorable du CST en date du 22 janvier 2026,

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité :

CRÉE neuf postes de directeur adjoint d'accueils périscolaires et de loisirs, à temps complet, dans chaque grade des cadres d'emplois des adjoints d'animation et d'animateur territorial, répartis comme suit :

- 1 poste pour l'accueil de Louis Drouet, à Epernon
- 1 poste pour l'accueil de la Billardièrre, à Epernon
- 1 poste pour l'accueil de Coulombs
- 1 poste pour l'accueil Pierres
- 1 poste pour l'accueil de Faverolles
- 1 poste pour l'accueil de Chaudon
- 1 poste pour l'accueil de Nogent-le-Roi
- 1 poste pour l'accueil de la Chevalerie à Droue-sur-Drouette
- 1 poste pour l'accueil de Changé/Yermenonville

SUPPRIME les neuf postes une fois devenus vacants, par suite de la réaffectation des animateurs sur les postes de directeur adjoint, dans chacune des structures fléchées.

CRÉE un poste de directeur d'accueil périscolaire et de loisirs, à temps complet, dans chaque grade des cadres d'emploi des adjoints d'animation et d'animateur territorial, pour la structure Les Grands Loups à Gallardon.

SUPPRIME le poste d'animateur devenu vacant dans la structure Les Grands Loups à Gallardon.

CRÉE un poste d'animateur du relais jeunes, dans les grades des cadres d'emploi des adjoints d'animation et des animateurs territoriaux, à temps complet

SUPPRIME le poste de l'ancienne responsable du Relais Jeunes devenu vacant.

OUVRE deux postes de directeur d'accueil périscolaire et de loisirs existants aux grades des cadres d'emploi des adjoints d'animation et des animateurs territoriaux, en vue d'une éventuelle mutation interne sur le poste d'animateur du Relais Jeunes, d'une part et du remplacement d'un départ en retraite d'autre part.

DECIDE de modifier en conséquence le tableau des emplois et effectifs.

AUTORISE Monsieur le Président à procéder aux mouvements des personnels en place et au recrutement des agents qui seront affectés à ces emplois.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012 du budget.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Stéphane LEMOINE



Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Jeudi 29 janvier 2026

N°2026_01_11 - CHANGEMENT DE FILIÈRE D'UN AGENT PETITE ENFANCE

Nombre de conseillers :

En exercice : 64

Présents : 40

Pouvoirs : 12

Votants : 52

Absents excusés : 12

Date de la convocation : 21 janvier 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le 29 janvier à 19h30, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au siège de la CCPEIF, 22 rue de la savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires (40) :

Cécile DAUZATS, Sylvie ROLAND, Stéphane LEMOINE, Gérald GARNIER, Eric SEGARD, Laurent DAGUET, Dominique MAILLARD, Guilaine LAUGERAY, Xavier-François MARIE, Jean-François BULIARD, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Armelle THERON-CAPLAIN, Denis DURAND, Simone BEULE, Patrick OCZACHOWSKI, Yves MARIE, Bruno ALAMICHEL, Eric TABARINO, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Patrick KHOL, Michel DARRIVÈRE, Bertrand THIROUIN, Ann GRÖNBORG, Emmanuel MORIZET, Nicolas DORKELD, Marie José GOFRON, Gérald COIN, Carine ROUX, Michel CRETON, Patrick LENFANT, Catherine DEBRAY, Philippe AUFFRAY, Jocelyne PETIT, Cathy LUTRAT (*suppléante de Robert DARIEN*), Catherine MARIE (*suppléante de Jean-Noël MARIE*), Louis PONS (*suppléant de Pascal BOUCHER*), Eric MAUNY (*suppléant de Pierre GOUDIN*).

Absents excusés ayant donné pouvoir (12) :

Jean-Luc DUCERF	donne pouvoir à	Eric SEGARD
Youssef AFFOUADAS	donne pouvoir à	Sylvie ROLAND
Gérard WEIMEELS	donne pouvoir à	Michel DARRIVÈRE
Jacques GAY	donne pouvoir à	Armelle THERON-CAPLAIN
Bruno ESTAMPE	donne pouvoir à	Jean-Pierre RUAUT
Francisco TEIXEIRA	donne pouvoir à	Emmanuel MORIZET
Jean-Loup VIDON	donne pouvoir à	Marie José GOFRON
Daniel MORIN	donne pouvoir à	Carine ROUX
Michael BLANCHET	donne pouvoir à	Ann GRÖNBORG
Arnaud BREUIL	donne pouvoir à	Stéphane LEMOINE
Serge MILOCHAU	donne pouvoir à	Laurent DAGUET
Xavier DESTOUCHES	donne pouvoir à	Annie CAMUEL

Absents excusés (12) :

Sylviane BOENS, Elisabeth LEVESQUE, Nathalie BROSSAIS, Michelle MARCHAND, Nicolas PELLETIER, Patricia BERNARDON, Bertrand DE MISCAULT, Christel CABURET, Yves VAN LANDUYT, Thierry CORDELLE, Marc MOLET, Frédéric ROBIN.

**

Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.

Madame Armelle THERON-CAPLAIN est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.



Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Un personnel communautaire, mis à disposition des PEP28, occupe un poste d'accueillant petite enfance au multi accueil la Coquille à Auneau.

Actuellement titulaire du grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe et son grade n'étant pas en adéquation avec le poste occupé et ses fonctions, il a demandé la possibilité d'intégrer la filière sanitaire et sociale.

Ainsi, conformément aux articles L511-5 à L511-8 du Code Général de la Fonction Publique, l'agent peut être intégré directement dans un cadre d'emplois de même catégorie et de niveau comparable à celui de son cadre d'emplois d'origine, ce niveau étant apprécié au regard des conditions de recrutement ou du niveau des missions prévues par les statuts particuliers.

L'accès à des fonctions du cadre d'emplois d'accueil dont l'exercice est soumis à la détention d'un titre ou d'un diplôme spécifique est subordonné à la détention de ce titre ou de ce diplôme.

En l'occurrence, aucun titre ou diplôme n'étant requis, l'agente peut être radiée du cadre d'emplois des adjoints techniques et être intégrée concomitamment dans celui des agents sociaux sans période de détachement intermédiaire.

Le poste au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe pourra ensuite être supprimé, après avis du comité social territorial.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L511-5 à L511-8,

Considérant le tableau des effectifs adopté par le Conseil communautaire,

Considérant la demande d'un agent de changer de filière afin que son grade soit en adéquation avec son poste et ses missions,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 22 janvier 2026,

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité :

CRÉE un poste d'accueillant petite enfance au grade d'agent social principal de 2^{ème} classe, à compter du 1^{er} février 2026,

DÉCIDE de modifier en conséquence le tableau des emplois et effectifs.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012 du budget.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Stéphane LEMOINE



Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Jeudi 29 janvier 2026

N° 2026_01_12 - CRÉATION DE POSTES CONTRACTUELS POUR REMPLACER DES AGENTS ABSENTS – SERVICE PETITE ENFANCE

Nombre de conseillers :

En exercice : 64
Présents : 40
Pouvoirs : 12
Votants : 52
Absents excusés : 12

Date de la convocation : 21 janvier 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le 29 janvier à 19h30, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au siège de la CCPEIF, 22 rue de la savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires (40) :

Cécile DAUZATS, Sylvie ROLAND, Stéphane LEMOINE, Gérald GARNIER, Eric SEGARD, Laurent DAGUET, Dominique MAILLARD, Guilaine LAUGERAY, Xavier-François MARIE, Jean-François BULIARD, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Armelle THERON-CAPLAIN, Denis DURAND, Simone BEULE, Patrick OCZACHOWSKI, Yves MARIE, Bruno ALAMICHEL, Eric TABARINO, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Patrick KHOL, Michel DARRIVÈRE, Bertrand THIROUIN, Ann GRÖNBORG, Emmanuel MORIZET, Nicolas DORKELD, Marie José GOFRON, Gérald COIN, Carine ROUX, Michel CRETON, Patrick LENFANT, Catherine DEBRAY, Philippe AUFFRAY, Jocelyne PETIT, Cathy LUTRAT (*suppléante de Robert DARIEN*), Catherine MARIE (*suppléante de Jean-Noël MARIE*), Louis PONS (*suppléant de Pascal BOUCHER*), Eric MAUNY (*suppléant de Pierre GOUDIN*).

Absents excusés ayant donné pouvoir (12) :

Jean-Luc DUCERF	donne pouvoir à	Eric SEGARD
Youssef AFFOUADAS	donne pouvoir à	Sylvie ROLAND
Gérard WEIMEELS	donne pouvoir à	Michel DARRIVÈRE
Jacques GAY	donne pouvoir à	Armelle THERON-CAPLAIN
Bruno ESTAMPE	donne pouvoir à	Jean-Pierre RUAUT
Francisco TEIXEIRA	donne pouvoir à	Emmanuel MORIZET
Jean-Loup VIDON	donne pouvoir à	Marie José GOFRON
Daniel MORIN	donne pouvoir à	Carine ROUX
Michael BLANCHET	donne pouvoir à	Ann GRÖNBORG
Arnaud BREUIL	donne pouvoir à	Stéphane LEMOINE
Serge MILOCHAU	donne pouvoir à	Laurent DAGUET
Xavier DESTOUCHES	donne pouvoir à	Annie CAMUEL

Absents excusés (12) :

Sylviane BOENS, Elisabeth LEVESQUE, Nathalie BROSSAIS, Michelle MARCHAND, Nicolas PELLETIER, Patricia BERNARDON, Bertrand DE MISCAULT, Christel CABURET, Yves VAN LANDUYT, Thierry CORDELLE, Marc MOLET, Frédéric ROBIN.

Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.

Madame Armelle THERON-CAPLAIN est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Une agente du multi accueil de Pierres, toujours absente pour raison médicale est actuellement remplacée par une contractuelle, et ce, jusqu'au 28 février 2026.

Dans l'attente de l'avis du conseil médical sur l'inaptitude de cette agente, et ne pouvant avoir recours à un contrat de remplacement de titulaire indisponible (RTI), il est proposé de prolonger le contrat pour accroissement temporaire d'activité en cours, et ce, jusqu'à la fermeture estivale de la structure, à savoir le 31 juillet 2026.

La directrice du multi accueil Les Petits Pierrots à Pierres a quitté la Communauté de communes par voie de mutation en novembre 2025. Par suite de la campagne de recrutement et des entretiens effectués, son adjointe de direction a été retenue sur le poste.

Dans l'attente de l'arrivée d'une nouvelle adjointe sur le poste vacant, éducatrice de jeunes enfants, comptée dans le taux d'encadrement, il est proposé de procéder au recrutement d'une auxiliaire de puériculture contractuelle afin de pallier le manque d'effectif et de répondre aux obligations en matière de taux d'encadrement.

Par ailleurs, comme chaque année, le service enfance jeunesse a recours à des saisonniers afin d'assurer l'encadrement des enfants et adolescents dans les accueils de loisirs durant les vacances scolaires, en l'absence des titulaires pour congés.

Les périodes de vacances scolaires 2026 concernées sont les suivantes :

- Du lundi 16 février au vendredi 27 février
- Du lundi 13 avril au vendredi 24 avril
- Du lundi 6 au vendredi 31 juillet
- Du samedi 1^{er} au lundi 31 août
- Du lundi 19 au vendredi 30 octobre
- Du lundi 21 décembre au vendredi 1^{er} janvier 2027

Attendu la nécessité de renforcer certains services en besoins saisonniers, notamment le service Enfance Jeunesse pour chaque période de vacances scolaires,

Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel saisonnier en application de la loi précitée,

Considérant les besoins estimés suivants :

Emplois saisonniers Petites vacances scolaires	Animation		Technique	
	Postes	Heures	Postes	heures
Secteur Changé Gallardon	24	1 208,00	9	157,50
Secteur Pierres Nogent	18	886,00	17	257,50
Secteur Epernon	40	2 000,00	12	390,00
Total	82	4 094,00	38	805,00

Contrats d'engagement éducatif Vacances d'été	Animation	
	Postes	Jours
Secteur Changé Gallardon	15	290
Secteur Pierres Nogent	22	410
Secteur Epernon	23	441
Total	60	1141

Soit un total de 4 899,00 heures pour les contrats saisonniers et 1 141 jours pour les Contrats d'Engagement Éducatif (CEE).

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Il est proposé au Conseil communautaire de prévoir :

1. - Au maximum 4 899 heures annuelles, réparties comme suit :
 - Au maximum 82 postes d'adjoint d'animation pour exercer les fonctions d'animateur en accueil de loisirs sur des emplois saisonniers durant les petites vacances scolaires
 - Au maximum 38 postes d'adjoint technique pour exercer les fonctions d'agent d'entretien et/ou de restauration sur des emplois saisonniers, durant les petites et grandes vacances scolaires.
2. - Au maximum 60 postes d'adjoint d'animation pour exercer les fonctions d'animateur en contrat d'engagement éducatif durant les grandes vacances scolaires. (Vacances d'été)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L332-23 alinéa 1, relatif aux contrats pour accroissement temporaire d'activité,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L332-23 alinéa 2, relatif aux contrats pour accroissement saisonnier d'activité,

Considérant la nécessité d'avoir recours à des agents contractuels temporaires afin de répondre à la nécessité de service,

Vu la réunion du Bureau communautaire du 22 janvier 2026,

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité :

CRÉE un poste contractuel d'accueillant petite enfance au titre d'un accroissement temporaire d'activité, au grade d'agent social, à temps complet, sur la période du 1^{er} mars au 31 juillet 2026.

CRÉE un poste contractuel d'auxiliaire puéricultrice au titre d'un accroissement temporaire d'activité, au grade d'auxiliaire de puériculture de classe normale, à temps complet, à compter du 1^{er} mars pour une durée d'un mois.

AUTORISE Monsieur le Président à procéder à la nomination des agents nécessaires et à signer les contrats afférents,

CRÉE les emplois saisonniers décrits ci-avant.

AUTORISE le Président à recruter, en tant que de besoin, des agents en contrats saisonniers ou en contrats d'engagement éducatif, saisonniers dans les conditions fixées par la loi, et dans le respect des besoins présentés pour l'année 2026.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012 du budget.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Stéphane LEMOINE



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JANVIER 2026

RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de conseillers :

En exercice : 64

Présents : 40

Pouvoirs : 12

Votants : 52

Absents excusés : 12

Date de la convocation : 21 janvier 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le 29 janvier à 19h30, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au siège de la CCPEIF, 22 rue de la savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires (40) :

Cécile DAUZATS, Sylvie ROLAND, Stéphane LEMOINE, Gérald GARNIER, Eric SEGARD, Laurent DAGUET, Dominique MAILLARD, Guilaine LAUGERAY, Xavier-François MARIE, Jean-François BULIARD, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Armelle THERON-CAPLAIN, Denis DURAND, Simone BEULE, Patrick OCZACHOWSKI, Yves MARIE, Bruno ALAMICHEL, Eric TABARINO, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Patrick KHOL, Michel DARRIVÈRE, Bertrand THIROUIN, Ann GRÖNBORG, Emmanuel MORIZET, Nicolas DORKELD, Marie José GOFRON, Gérald COIN, Carine ROUX, Michel CRETON, Patrick LENFANT, Catherine DEBRAY, Philippe AUFRAY, Jocelyne PETIT, Cathy LUTRAT (*suppléante de Robert DARIEN*), Catherine MARIE (*suppléante de Jean-Noël MARIE*), Louis PONS (*suppléant de Pascal BOUCHER*), Eric MAUNY (*suppléant de Pierre GOUDIN*).

Absents excusés ayant donné pouvoir (12) :

Jean-Luc DUCERF	donne pouvoir à	Eric SEGARD
Youssef AFFOUADAS	donne pouvoir à	Sylvie ROLAND
Gérard WEIMEELS	donne pouvoir à	Michel DARRIVÈRE
Jacques GAY	donne pouvoir à	Armelle THERON-CAPLAIN
Bruno ESTAMPE	donne pouvoir à	Jean-Pierre RUAUT
Francisco TEIXEIRA	donne pouvoir à	Emmanuel MORIZET
Jean-Loup VIDON	donne pouvoir à	Marie José GOFRON
Daniel MORIN	donne pouvoir à	Carine ROUX
Michael BLANCHET	donne pouvoir à	Ann GRÖNBORG
Arnaud BREUIL	donne pouvoir à	Stéphane LEMOINE
Serge MILOCHAU	donne pouvoir à	Laurent DAGUET
Xavier DESTOUCHES	donne pouvoir à	Annie CAMUEL

Absents excusés (12) :

Sylviane BOENS, Elisabeth LEVESQUE, Nathalie BROSSAIS, Michelle MARCHAND, Nicolas PELLETIER, Patricia BERNARDON, Bertrand DE MISCAULT, Christel CABURET, Yves VAN LANDUYT, Thierry CORDELLE, Marc MOLET, Frédéric ROBIN.

**

Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.

Madame Armelle THERON-CAPLAIN est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**

N° délibérations	Objet des délibérations	Votes
26_01_01	QUITUS FINANCIER ACCORDÉ A LA SAEDEL POUR L'AMÉNAGEMENT DE L'EXTENSION DE LA ZI DU POIRIER A NOGENT-LE-ROI	UNANIMITE
26_01_02	QUITUS FINANCIER ACCORDÉ A LA SAEDEL POUR L'AMÉNAGEMENT DU GIRATOIRE LIDL A EPERNON	UNANIMITE
26_01_03	PROPOSITION DE CONVENTIONNEMENT AVEC LE SICTOM SUD YVELINES POUR UNE HABITATION DE MITTAINVILLE	UNANIMITE
26_01_04	CONVENTION DE BONNE GESTION DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE DESTINES AUX CARTONS	UNANIMITE
26_01_05	DEMANDE DE SUBVENTION À L'ADEME POUR L'ÉTUDE SUR LES MODALITÉS DE LA MISE EN PLACE DE LA TEOMI POUR LES PORTES EURELIENNES D'ÎLE DE FRANCE	UNANIMITE
26_01_06	PISCINE DU CLOSELET – GRILLE TARIFAIRE 2026	A LA MAJORITE 51 VOIX POUR 1 ABSTENTION
26_01_07	MODIFICATION DE TEMPS DE TRAVAIL AU MULTI ACCUEIL LES PETITS PIERROTS À PIERRES	UNANIMITE
26_01_08	CRÉATION D'UN MULTI ACCUEIL À NOGENT-LE-ROI EN LIEU ET PLACE DE LA HALTE-GARDERIE ET CRÉATION DE POSTES AFFÉRENTS STATIONNEMENT	UNANIMITE
26_01_09	REVALORISATION DE LA RÉMUNÉRATION DES ASSISTANTES MATERNELLES SELON LA REVALORISATION DU SMIC	UNANIMITE
26_01_10	MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET EFFECTIFS – SERVICE ENFANCE JEUNESSE	UNANIMITE
26_01_11	CHANGEMENT DE FILIÈRE D'UN AGENT PETITE ENFANCE	UNANIMITE
26_01_12	CRÉATION DE POSTES CONTRACTUELS POUR REMPLACER DES AGENTS ABSENTS – SERVICE PETITE ENFANCE	UNANIMITE

Le Président,
Stéphane LEMOINE